



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

AVIS D'IMPÔT 2018

IMPÔT SUR LES REVENUS de l'année 2017

organisme collecteur (entreprise, association, caisse de retraite ...) pour le prélevement à la source sur votre revenu d'imposition

Retrouvez cet avis sur impots.gouv.fr
Pour vos démarches, pas besoin d'original : il suffit de fournir une photocopie, vérifiable sur impots.gouv.fr/verifavis

Vos références

Pour accéder à votre espace particulier

Numéro fiscal (C) : 06 00 029 454 479

N° d'accès en ligne : voir votre déclaration
Revenu fiscal de référence : 17 174

Référence de l'avis : 18 88 A105505 76

Numéro de contrat de prélèvement : M1 88 1260319 68

RUM * : FR46ZZ005002M188126031968

Numéro FIP : 880 09 20 4881066789 4 A

Numéro de rôle : 011

Date d'établissement : 07/08/2018

Date de mise en recouvrement : 31/07/2018

* Référence Unique de Mandat

Compte à débiter :
FR76 3000 3008 3600 0506 7071 178
MME FOUCET GHISLAINE
SG VITTEL

CENTRE DES FINANCES PUBLIQUES
SIP-E VITTEL
38 PL DE LA MARNE BP89
88803 VITTEL CEDEX

eco pli 51 MEUSE CHAMP PIC 30.08.18 CI0096

5710036282 0001

MME FOUCET GHISLAINE CHANTAL
60 CHE DE SOUS LES MACHES
88800 LIGNEVILLE

Votre situation

MONTANT RESTANT À PRÉLEVER

138,00 €

Détail du montant restant à prélever

Montant de votre impôt sur le revenu

502,00 €

Acomptes mensuels versés

364,00 €

Prochaines échéances 2018 :

Les échéances ci-dessous se substituent à la date limite de paiement fixée au 17/09/2018 :

16 AOUT 2018	52,00 €
17 SEPTEMBRE 2018	52,00 €
15 OCTOBRE 2018	34,00 €

Pour 2019 :

En raison de la mise en place du prélèvement à la source à compter du 1^{er} janvier 2019, votre contrat de prélèvement mensuel de l'impôt sur le revenu prendra fin automatiquement le 31/12/2018.

Vous n'avez aucune démarche à effectuer.

Lisez attentivement la rubrique "INFORMATIONS CONCERNANT LE PRÉLÈVEMENT À LA SOURCE" à l'intérieur de cet avis, ainsi que la notice.

5710036282 0001

AVIS D'IMPÔT 2018

Impôt sur les revenus de l'année 2017

INFORMATIONS CONCERNANT LE PRÉLÈVEMENT À LA SOURCE EN 2019

À partir de janvier 2019, votre organisme collecteur (employeur, caisse de retraite, Pôle emploi...) procédera directement à la retenue de l'impôt chaque mois. Cette retenue sera calculée en appliquant votre taux pour le foyer (ou taux individualisé si vous avez opté pour ce dernier) à votre revenu net imposable mensuel (salaire, retraite, allocation chômage...).

Détail des revenus	Déclar. 1	Total
Pensions, retraites, rentes	19 082	
Abattement spécial de 10%	- 1 908	
Salaires, pensions, rentes nets	17 174	17 174
Revenu brut global		17 174
Revenu imposable		17 174
Impôt sur les revenus soumis au barème ¹⁴		1 031
Décote		- 404
Réduction sous condition de revenu		- 125
Impôt sur le revenu net avant corrections		502
IMPOT NET		
Total de l'impôt sur le revenu net		502
TOTAL DE VOTRE IMPOSITION NETTE A RECOUVRER		
INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES		
Revenu fiscal de référence ²⁵		17 174
INFORMATIONS CONCERNANT LE PRELEVEMENT A LA SOURCE EN 2019		
Attention, ces informations ne prennent pas en compte les actions que vous avez pu réaliser sur impots.gouv.fr depuis le 16/07/2018		
Suite en page suivante >>>		